

Ajournement de la Chambre des communes : Bilan parlementaire du printemps

Le 19 juin 2026, la Chambre des communes a suspendu ses travaux pour les vacances d'été, clôturant ainsi une session parlementaire chargée qui a offert de nombreuses occasions d'échanges entre le secteur de la construction et le gouvernement fédéral. Cette session a réaffirmé la vision ambitieuse du gouvernement en matière de construction, en mettant en œuvre les initiatives clés annoncées dans le budget 2025 et en précisant les modalités de leur mise en œuvre dans la déclaration économique du printemps.

La présente note fait le point sur les principales mesures prises par le gouvernement Carney au cours de la 45^e session parlementaire.

De minorité à majorité

Le 13 avril 2026, le gouvernement a obtenu la majorité officielle après avoir remporté trois élections partielles dans les circonscriptions de Terrebonne, University-Rosedale et Scarborough Southwest. Outre ses victoires aux élections partielles, le gouvernement a accueilli cinq députés qui ont changé d'allégeance, dont quatre issus du Parti conservateur et un du NPD, portant ainsi son total à 174 sièges sur les 343 que compte la Chambre des communes.

Cette majorité signifie que le gouvernement dispose d'un contrôle accru sur les processus parlementaires, garantissant notamment la stabilité de la gouvernance pour les trois prochaines années. Ce gouvernement dispose désormais d'un pouvoir législatif accru qui lui permet d'adopter des projets de loi dans le cadre de son mandat; d'un contrôle renforcé sur les commissions; et d'une moindre dépendance sur les partis d'opposition pour faire avancer ses politiques ou ses initiatives législatives.

Déclaration économique du printemps

Le 29 avril 2026, le gouvernement a présenté la déclaration économique du printemps (DEP), sa première mise à jour budgétaire printanière. Le calendrier de publication de la DEP vise à mieux correspondre à ceux du secteur privé et à fournir un aperçu actualisé des perspectives budgétaires du Canada depuis le budget 2025.

Le secteur de la construction doit notamment prendre note du lancement de l'initiative Équipe Canada forte (ECF), un programme de financement de 6 G\$ visant à recruter, former et embaucher entre 80 000 et 100 000 travailleurs Sceau rouge d'ici 2030-2031. Parmi les autres mesures clés, on peut citer :

- 2 G\$ au cours des cinq prochaines années afin de faciliter l'insertion professionnelle rémunérée des jeunes se lançant dans les métiers spécialisés;
- Jusqu'à 10 000 \$ par petite et moyenne entreprise (PME) participante pour embaucher, former et recycler des apprentis;
- 3,4 G\$ sur cinq ans, du côté des salariés, pour lever les obstacles à la formation en apprentissage et à l'obtention du diplôme;
- Une augmentation des frais déductibles annuels, qui passent de 4 000 \$ à 10 000 \$, afin de favoriser la mobilité professionnelle des artisans.

L'ACC a participé à plusieurs tables rondes afin de faire part de ses observations sur l'initiative ECF, notamment en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre et les possibilités d'élargir le programme pour mieux représenter la main-d'œuvre du secteur de la construction.

Examen de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)

L'examen conjoint officiel de l'ACEUM devrait débuter le 1^{er} juillet 2026. Plutôt qu'une renégociation officielle, cet examen conjoint constitue un bilan obligatoire, prévu tous les six ans, visant à évaluer les résultats de l'accord et à déterminer quelles améliorations doivent être apportées avant qu'il ne soit renouvelé pour les 16 prochaines années. Toute partie peut se retirer de l'accord à condition d'en informer les autres parties avec un préavis de six mois.

L'ACC a participé à la rédaction du document présentant les recommandations du secteur en vue du prochain examen de l'ACEUM. En tant qu'importateur net, le secteur de la construction est particulièrement vulnérable à la volatilité des prix des matériaux et aux difficultés d'approvisionnement liées aux politiques commerciales restrictives et aux droits de douane. Par conséquent, le secteur a toujours été un fervent défenseur du libre-échange nord-américain, conscient de son importance pour ce qui est de favoriser un environnement commercial permettant au secteur de la construction de bâtir les infrastructures dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin et qu'ils méritent.

Au cours de cette session de printemps, l'ACC a participé aux initiatives suivantes, réaffirmant ainsi ses revendications :

- **Comité permanent du commerce international (CIIT)** - Notre président, Rodrigue Gilbert, a témoigné devant le comité CIIT de la Chambre des communes dans le cadre de son étude sur le « libre-échange au Canada ». Il a présenté le point de vue du secteur quant aux moyens de résoudre certains problèmes liés au commerce intérieur, comme la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction et la certification Sceau rouge.
- **Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (AEFA)** - Notre vice-président associé des affaires publiques et des pratiques de l'industrie, Louis-Philippe Champagne, a parlé au comité AEFA du Sénat afin de s'exprimer sur l'étude des « questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant aux relations étrangères et au commerce international en général ». Il a éclairci les aspects propres au secteur de la construction dont le Canada devrait tenir compte dans le cadre du prochain examen, notamment les exigences en matière de règles d'origine et un accès fiable aux matériaux essentiels.

Développement de la main-d'œuvre

L'ACC collabore activement avec le gouvernement fédéral sur la question du développement de la main-d'œuvre, plaidant en faveur d'un financement simplifié et proportionnel pour recruter de la main-d'œuvre nationale, tout en veillant à ce que la stratégie d'immigration du Canada reflète les besoins du marché du travail :

- **Alliance pour la main-d'œuvre** – L'ACC collabore avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) afin de mettre en place l'Alliance pour la main-d'œuvre dans les secteurs du logement et de la construction, l'objectif étant de mobiliser une main-d'œuvre capable de soutenir la mise en œuvre des initiatives Bâtir un Canada fort du gouvernement.
- **Renforcer les relations de travail** – L'ACC a été invitée, en tant que partie prenante, à participer aux consultations ciblées sur le plan « Bâtir un Canada fort pour tous, propulsé par les travailleurs canadiens »

organisées par ESDC. Dans le cadre de ces consultations, l'ACC a fait part de ses avis quant aux mesures visant à renforcer les soutiens aux travailleurs, comme les réglementations en matière de santé et de sécurité.

- **Réforme du programme Entrée express** – L'ACC a participé aux consultations organisées en 2026 par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sur les réformes qui pourraient être apportées au programme Entrée express (EE), soulignant que, depuis longtemps, le processus d'EE ne fonctionne pas pour le secteur de la construction et formulant des commentaires sur les réformes proposées afin de garantir que les futures versions soient mieux adaptées aux besoins de l'industrie.
- **Niveaux d'immigration** – L'ACC a également pris part aux consultations menées par IRCC en vue de définir les niveaux d'immigration pour 2026, soulignant que la stratégie d'immigration du gouvernement devait s'aligner sur les besoins actuels et prévisionnels du marché du travail et en tenir compte, tout en soulignant le rôle du secteur de la construction quant à cette demande économique.

Investissements en infrastructure

Suite au budget 2025 et à la DEP 2026, le gouvernement a continué de réaffirmer son engagement en faveur des projets de développement national, des corridors commerciaux et de l'augmentation de l'offre de logements afin de soutenir l'économie nationale du Canada. Afin de faire progresser ces priorités, l'ACC a collaboré avec le gouvernement dans le cadre des consultations suivantes :

- **Bureau des grands projets (BGP)** – Depuis la session de printemps, le gouvernement a élargi le mandat du BGP, en incluant dans son champ de compétence certains projets menés dans le Nord et dans l'Arctique. Dans le cadre de l'objectif visant à accélérer la réalisation de grands projets, l'ACC a participé à la consultation organisée par le Bureau du Conseil privé (BCP) sur le thème « Réaliser des grands projets au Canada – Modifications réglementaires concernant les grands projets », afin de donner son avis sur les modifications réglementaires proposées.
- **Transports Canada (TC)** – L'ACC a également répondu à la consultation parallèle menée par Transports Canada (TC) sur le thème « Renforcer l'unité de l'économie canadienne par le commerce et les transports », formulant des recommandations sur l'importance des infrastructures commerciales et de transport en tant que mécanisme permettant à la fois de consolider l'économie nationale et de diversifier le commerce du Canada.
- **Évaluation nationale des infrastructures 2 (ÉNI)** – Le Conseil canadien des infrastructures (CCI) a lancé un appel aux contributions afin d'alimenter le rapport n° 2 de l'ÉNI, dans le but d'accélérer la mise en place d'infrastructures favorisant la construction de logements. L'ACC a présenté des recommandations visant à libérer pleinement et directement le potentiel du secteur afin de concrétiser l'engagement du gouvernement en matière d'infrastructures, d'un montant de 115 G\$.

Ayant participé à ces consultations, l'ACC a reçu de nombreuses demandes de suivi visant à organiser des réunions avec de hauts responsables, renforçant la visibilité et l'influence du secteur de la construction au sein des principaux ministères fédéraux.

Modernisation des marchés publics

Participer aux consultations parallèles susmentionnées, menées par le BGP et TC, a offert à l'ACC de précieuses occasions de plaider en faveur de la modernisation des marchés publics pour garantir la faisabilité technique et financière des projets. Par ailleurs, l'ACC continue de suivre l'évolution des politiques suivantes :

- **Achetez canadien** – À compter du 1^{er} juin 2026, le cadre de conformité relatif à la *priorisation des fournisseurs canadiens et du contenu canadien dans les approvisionnements stratégiques fédéraux* modifiera le seuil de collecte de données sur les contrats, qui passera de 25 000 \$ à 5 000 \$, dont Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est le fournisseur de services commun.
- **Soutien aux petites et moyennes entreprises** – Annoncé dans le budget 2025, le *Programme d'approvisionnement auprès des petites et moyennes entreprises* s'est vu allouer un financement de 79,9 M\$ afin d'améliorer la participation des PME aux marchés publics fédéraux. La DEP 2026 a indiqué que le programme serait officiellement lancé au cours du printemps; les détails opérationnels complets et les critères d'admissibilité n'ont toutefois pas encore été communiqués. L'ACC continuera de suivre l'évolution de la situation et communiquera de nouveaux renseignements dès que possible.

Conclusion

La Chambre a donc suspendu ses travaux et reprendra ses séances le 21 septembre 2026. D'ici là, l'ACC continuera de suivre de près l'évolution de ses dossiers de défense d'intérêts et de discuter avec les parlementaires à l'approche d'un automne chargé, marqué par de nombreux événements de défense d'intérêts, notamment notre rencontre semestrielle au lac Meech et la Journée sur la Colline.

Pour plus d'information sur la défense d'intérêts de l'ACC, veuillez communiquer avec notre vice-président associé, affaires publiques et pratiques de l'industrie, [Louis-Philippe Champagne](#).